

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2024 A 20 H 30**

*Date de convocation : 06 / 06 / 2024
Effectif légal du conseil municipal : 15*

Présents :

X	Rémy BENOIT	X	Guillaume HABOUZIT
X	Fernand CHAIZE	X	Audrey IACONA
	Marie-Hélène CHAPUIS		Gérard MIALON
	Séverine CHAPUIS	X	Michel MIRMAND
X	Sandrine EXBRAYAT	X	Odile ROMIEU
	Franck FARGIER	X	Alain SABATIER
	Teddy GARDES		Sylvie SAGNARD
X	Émilie ARSAC		

Absent(s) : 3

Excusé(s) représenté(s) : 3

*Mme Sylvie SAGNARD représentée par Mme Odile ROMIEU
M Franck FARGIER représenté par Mme Audrey IACONA
M Teddy GARDES représenté par M Alain SABATIER*

Secrétaire de séance : M Michel MIRMAND

ORDRE DU JOUR

- 1 Délibération sur le projet des statuts modifiés du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
- 2 Délibération signature convention pour occupation du local partagé de la Maison de Santé
- 3 Délibération droit de préemption parcelles ZD 455 – 29 rue des bouleaux et ZD 458 – Mazengon
- 4 Délibération droit de préemption parcelles AN 121 – 2 chemin du Savel et AN 337 – 4 chemin du Savel
- 5 Délibération création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public – service école 16 h
- 6 Délibération création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public – service école 28 h
- 7 Décision renouvellement ligne de trésorerie
- 8 Questions diverses
 - création d'un service commun de secrétaire de mairie itinérant avec la Com-Com Mézenc Loire Meygal

Le quorum étant atteint M le Maire ouvre la séance. Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation après rectification de l'intitulé de la délibération

1. création emploi permanent pour un agent titulaire services techniques. Il est adopté à l'unanimité par l'ensemble des élus présents.

Le Maire propose que soit rajouté à l'ordre du jour : délibération modification plan de financement prévisionnel pour la 1ère phase du projet aménagement du centre bourg

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce rajout.

1 Délibération sur le projet des statuts modifiés du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Le Maire expose que lors du Comité Syndical du PNR des Monts d'Ardèche, un projet de statuts modifiés a été présenté et doit être soumis aux collectivités membres pour avis. Ces modifications portent sur le rythme des élections, la composition du syndicat et l'évolution des cotisations. Elles sont présentées et discutées dans le détail lors de ce conseil.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **de donner un avis favorable sur ce projet de modification des statuts tel qu'ils ont été présentés**
- **charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

2 Délibération signature convention pour occupation du local partagé de la Maison de Santé

M le Maire présente la demande de Mme Bonnefoy en date du 30 mai 2024 pour occuper le local partagé de la maison de santé, pour exercer des soins énergétiques en raison de 25 h par mois soit 8 jours, à partir du 01/07/2024.

Par délibération du 09/02/2023 le Conseil Municipal avait fixé le montant du loyer mensuel de ce local partagé à 93,50 € plus 13,60 € de charges mensuelles régularisées et révisées en fin d'année. Ainsi la location de ce local pour une durée de 1 an à partir du 01 /07/2024 s'élèverait à 28,56 € mensuel (93,50 : 30 X 8 jours = 24,93 € + 13,60 : 30 X 8 = 3,63 €).

En cas de partage avec d'autre professionnels, Mme Bonnefoy devra bien préciser les ½ journées occupées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **d'approuver la signature de la convention pour la location du local partagé avec Mme Bonnefoy sous les conditions exposées ci-dessus**
- **charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

3 Délibération droit de préemption parcelles ZD 455 – 29 rue des bouleaux et ZD 458 – Mazengon

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que les parcelles ZD 455 et ZD 458 sont dans la zone Uc, zone couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention décide :

- **de renoncer à préempter sur ces parcelles**
- **charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

4 Délibération droit de préemption parcelles AN 121 – 2 chemin du Savel et AN 337 – 4 chemin du Savel

Suite à l'application du nouveau PLUI, le Maire expose que les parcelles AN 121 et AN 337 sont dans la zone N. La zone est couverte par le Droit de Préemption Urbain Simple. L'acquisition de ce bien ne présente pas un intérêt communal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention décide :

- **de renoncer à préempter sur ces parcelles**
- **charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

5 Délibération création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public – service école 16 h

Le Maire expose qu'il y a lieu de créer un emploi d'agent contractuel pour accompagner une enfant en situation de handicap et assurer les fonctions suivantes : garderie / vie scolaire / cantine et entretien des locaux à compter du 01/09/2024. La durée hebdomadaire de ce service est fixée à 20 h annualisée 16 h. La durée de l'engagement est fixée à 1 an. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse et ne pourra excéder 6 ans.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi ci-dessus et par conséquent de modifier le tableau des effectifs : emplois contractuels de la collectivité comme suit :

Cadres d'emploi	Tableau des effectifs au 01/09/2024 Emplois contractuels de la collectivité	Nombre	Durée hebdo
Filière administrative	Adjoint administratif	1	35 h
Filière sociale	Agents sociaux territoriaux	1	24 h
		1	16 h
	ATSEM	1	28 h

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention décide :

- **de créer le poste tel que décrit ci-dessus**
- **de modifier le tableau des effectifs**
- **d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012 article 64134**
- **charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

6 Délibération création d'un emploi permanent pour un agent contractuel de droit public – service école 28 h

Le Maire expose qu'il y a lieu de créer un emploi d'ATSEM justifié par l'absence de l'agent titulaire qui est en disponibilité jusqu'au 31/08/2025 à compter du 01/09/2024. La durée hebdomadaire de ce service est fixée à 36 h annualisée 28 h. La durée de l'engagement est fixée à 1 an. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse et ne pourra excéder 6 ans.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi ci-dessus et par conséquent de modifier le tableau des effectifs : emplois contractuels de la collectivité (voir délibération ci-dessus)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 12 voix Pour, 0 Contre , 0 Abstention décide :

- **de créer le poste tel que décrit ci-dessus**
- **de modifier le tableau des effectifs**
- **d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012 article 64134**
- **charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

7 Décision renouvellement ligne de trésorerie

AR Prefecture

043-21430
Reçu le 19/07/2024

Conformément à la délibération D37-2022 qui autorise le Maire à accomplir certains actes de gestion, il a décidé de contracter une nouvelle ligne de trésorerie pour les besoins ponctuels de la commune, dans les conditions suivantes :

Prêteur : Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

Montant : 200 000 € Durée : 12 mois

Taux : Euro Est Short Term Rate + 0,79%

Date d'effet du contrat : 10 / 06 / 2024 Date de fin : 09 / 06 / 2025

Frais de dossier : Néant Commission d'engagement : 400 €

Rajout à l'ordre du jour : délibération modification plan de financement prévisionnel pour la 1ère phase du projet aménagement du centre bourg

Suite à la réunion du 6 juin 2024 avec les services de l'UDAP, DDT, AVP et Lyse Marchal Paysage, il a été décidé d'apporter des modifications sur l'aménagement 1ère phase renommée : « aménagement du carrefour RD 36 et RD 49 et des périmètres immédiats » Ces modifications apportant des modifications tarifaires, il convient de délibérer afin d'actualiser le plan de financement prévisionnel. Le Maire rappelle que ce projet est éligible à une aide DETR et aussi une aide de la région AURA.

COUT DES TRAVAUX HT	FINANCEMENT	MONTANT HT	%
	DETR 2024	236 964,00 €	43,4
	REGION AURA	199 836,00 €	36,6
	FONDS PROPRES	109 200,00 €	20
Total financement		546 000,00 €	100

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal par 10 voix Pour, 0 Contre , 2 Abstentions (T Gardès, A Sabatier) /

- **approuve la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessus sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel**
- **autorise le Maire à solliciter les financements extérieurs auprès de l'Etat pour la DETR 2024 et de la région AURA**
- **charge le Maire de toutes les formalités administratives.**

8 Questions diverses

- création d'un service commun de secrétaire de mairie itinérant avec la Com-Com Mézenc Loire Meygal Le Conseil Municipal se déclare favorable à cette création.
- Restos du cœur Le passage d'un camion itinérant sur notre commune est proposé par les restos d'ici la fin de l'année : excellente initiative

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 25